



## DECISION DU PRESIDENT

Prise en vertu d'une délégation donnée par le  
Conseil Communautaire  
Article L 5211-9 du CGCT

DP 89\_24

**Objet** : Demande de subvention auprès de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités - service politique de la ville

### Le Président de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes

Vu les statuts de la communauté de communes Cluses Arve et montagnes adoptés par la délibération du conseil communautaire n° DEL2021\_35 en date du 25 mars 2021, approuvés par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> février 2022 et notamment l'article 4-2-3 définissant la politique de la ville comme « intérêt communautaire » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DEL2024\_06 du 28 mars 2024 portant délégation du conseil communautaire au Président en matière de démarche à l'obtention de subvention ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DEL2024\_26 du 28 mars 2024 autorisant le Président à signer le contrat Engagements Quartiers 2030 dans le cadre de la politique de la ville ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DEL2024\_27 du 28 mars 2024 approuvant les statuts du Groupement d'Intérêt Public (GIP) ;

Vu le projet d'achat du bâtiment du Longchamps, situé sur le quartier des Ewües inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire du 18 juillet 2024 ;

Considérant une première évaluation des travaux en date du 5 avril 2024, réalisée par La Poste Direction Technique, évaluant les montants des travaux à 297 768 euros TTC.

A terme ce lieu accueillera des services liés aux domaines favorisant le renforcement du lien social, l'amélioration de la sécurité et du cadre de vie, le renforcement des actions de développement économique et l'accompagnement des copropriétés fragiles, sur le quartier des Ewües.

Ce dispositif prendra la forme d'un GIP (Groupement d'Intérêt Public) avec les membres fondateurs qui sont la ZCCAM, la Ville de Cluses, la SA HLM Halpades et Poste Habitat, et qui ont approuvé les statuts de la convention constitutive.

### DECIDE

**Article 1** : De solliciter la DDETS – service politique de la ville sur une aide de 100 000 € en investissement pour le financement de l'achat et des travaux de rénovation des futurs locaux de la conciergerie innovante

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 074-200033116-20240626-DP89\_24-AR

SLO

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes et un extrait en sera publié sur le site internet de la ZCCAM.

Fait à Cluses, le 26 juin 2024

Le Président,



Jean-Philippe MA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par l'application Informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ») ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

« Certifié exécutoire »

Télétransmis le : 27 JUIN 2024

Publié sur le site Internet de la ZCCAM le : 28 JUIN 2024

Le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes, Arnaud DEBRUYNE

